



# RÉGATE ANNUELLE YCPC INSTRUCTIONS DE COURSE

Samedi, 1 juillet, 2023

Yacht Club de Pointe-Claire  
Lac St. Louis, Québec

## 1. RÈGLES

1.1 Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).

## 2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de courses sera affichée sur le tableau officiel d'information se trouvant à [Tableau d'affichage officiel PCYC](#) avant 09h00 de la même journée qu'elle prendra effet, sauf si la modification concerne une modification à l'horaire des courses lequel changement sera affichée au plus tard à 20h00 la journée précédant sa mise en application.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES COMPETITEURS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés à [Tableau d'affichage officiel PCYC](#)

## 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

## 5. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

5.1 Tout signal émis du rivage sera affiché sur le mât du pavillon du bateau du comité de course amarré au YCPC et un avis aux concurrents sur le [Tableau d'affichage officiel PCYC](#) indiquera les drapeaux affichés.

5.2 Lorsque le pavillon AP est hissé à partir de la rive, «1 minute» est remplacé par «un minimum de trente (30) minutes» dans les signaux de course «Aperçu».

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1. Les pavillons de classe sont:

DIVISION	PAVILLON
1	Mauve
2	Vert
3	Blanc
4	Jaune

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours sont identifiés à l'Addenda A.

7.2 Pour les Divisions 1 et 2, le parcours sera au vent/sous le vent, 2 fois autour du parcours (le «Parcours Régulier») ou une fois autour du parcours (le «Parcours Court»). Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.

7.3 L'indication du parcours raccourci sera signifié par la flèche numérique 1 étant arborée sur le bateau comité. Si la flèche numérique 1 n'est pas arborée, les coureurs doivent compléter le Parcours Régulier.

7.4 Pour la Division 1 la marque au vent sera placée à environ un mille nautique de la marque sous le vent. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation.

7.5 Pour la Division 2 la marque au vent sera placée à environ 0,7 mille nautique de la marque sous le vent. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation.

7.6 Pour les Divisions 3 le parcours sera un triangle lequel devra être parcouru 2 fois autour (le «Parcours Régulier»), ou une seule fois (le «Parcours Court»). La marque au vent sera placée à environ 0,7 mille nautique de la marque sous le vent. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation. Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.

7.7 Pour la Division 4 le parcours régulier sera un triangle suivi d'un bord au vent et un bord sous le vent. Le parcours court sera un bord au vent suivi d'un bord sous le vent. La marque au vent sera placée à environ 0,7 mille nautique de la marque sous le vent. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation. Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.

7.8 Le parcours ne sera pas raccourci. Ceci change RCV 32.

7.9 Le parcours ne sera pas modifié à la suite du signal préparatoire. Ceci change RCV 33.

## 8. BOUÉES

- 8.1 Les marques utilisées seront des marques gonflables soit jaune et orange.
- 8.2 La bouée de départ/d'arrivées sera une boule rouge.

## 9. LE DÉPART

- 9.1 Le départ des courses sera fait en utilisant RCV 26
- 9.2 La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcouru de la marque de départ/arrivée située à bâbord.
- 9.3 Les bateaux pour lesquels le signal d'attention n'a pas été donné doivent se tenir à l'écart de la zone de départ pendant la séquence départ des autres divisions.
- 9.4 Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcouru de la ligne de départ, le bateau comité tentera de héler son numéro de voile. Dans une situation où le bateau comité a failli de héler le numéro de voile, ou si le compétiteur n'a pas entendu le bateau comité héler son numéro de voile, ces situations ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change la règle RCV 62.1 (a).
- 9.5 Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de quatre minutes suivant son signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.
- 9.6 L'ordre de départ sera déterminé par les drapeaux arborés par le bateau comité. Le bateau comité va tenter de lancer les départs selon l'ordre des divisions. Afin de faciliter la gestion de la course, le bateau comité peut modifier l'ordre des départs ou combiner plus d'une division dans un départ, et ce à son entière discrétion. Une telle action par le bateau comité peut faire l'objet d'une demande de réparation.

## 10. L'ARRIVÉE

- 10.1 La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et la bouée de départ/d'arrivée du côté parcouru.

## 11. TEMPS LIMITE

- 11.1 La Fenêtre pour Finir, soit le temps limite pour les bateaux pour finir après que le premier bateau de leur division ayant pris le départ, a effectué le parcours et fini, sera de 30 minutes.
- 11.2 Les bateaux ne finissant pas dans la fenêtre pour finir devront être classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

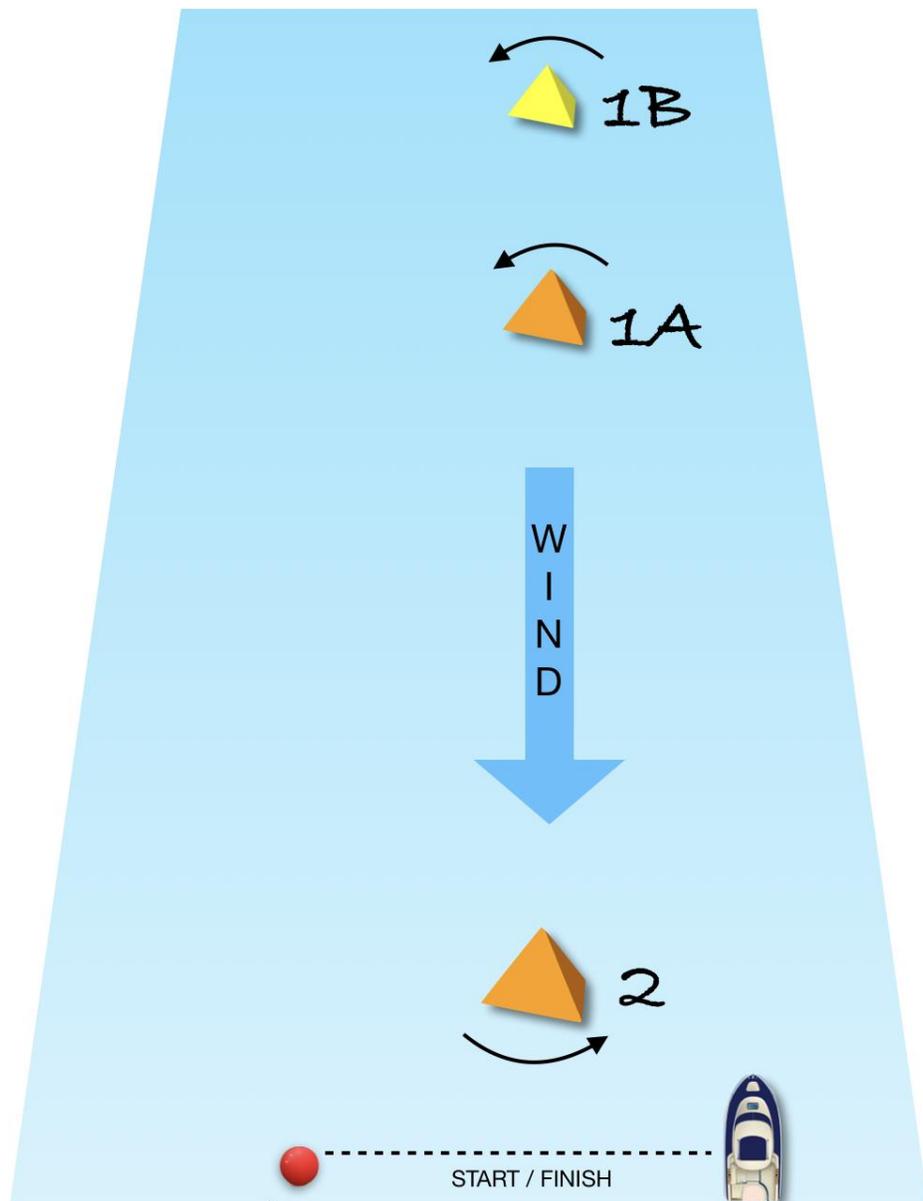
## 12. DEMANDE DE RÉCLAMATION

- 12.1 Une demande de réclamation doit être soumise avant 20h00 la journée de la régata. Les formulaires de demande de réclamation se trouvent sur le site [gnsracing.com](http://gnsracing.com) dans la section "ADRESSES IMPORANTES ».
- 12.2 Un avis informant les parties impliquées dans une demande de réclamation sera affiché au plus tard 48 heures après la course informant qu'ils sont une des parties ou témoins impliqués dans une séance d'instruction.
- 12.3 Les séances d'instructions seront tenues dans la salle d'instruction au Yacht Club de Pointe-Claire.
- 12.4 RCV 62.2(a) et 66.2(a) se s'appliquent pas.

# ADDENDA - A

## PARCOURS

DIVISION	Parcours régulier	Parcours court
1	Départ - 1B - 2 - 1B - Arrivée	Départ - 1B - Arrivée
2	Départ - 1A - 2 - 1A - Arrivée	Départ - 1A - Arrivée



# ADDENDA – A cont

## PARCOURS

DIVISION	Parcours régulier	Parcours court
3	Départ – 1A – 2 – 3 – 1A – 2 – Arrivée	Départ – 1A – 2 – Arrivée
4	Départ – 1A – 2 – 3 – 1A – Arrivée	Départ – 1A – Arrivée

